

Lannion, le 29 novembre 2022

## **Lannion-Trégor Communauté obtient le label « Pays d'art et d'histoire »**

**Le Préfet de Région a confirmé l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture** relatif à la labellisation au titre de « **Pays d'art et d'histoire** ». Une reconnaissance du travail accompli dans le cadre de la candidature au label.

C'est l'aboutissement et la concrétisation de trois ans et demi de travail. En 2018, Lannion-Trégor Communauté s'engageait dans une démarche de candidature au label « Pays d'art et d'histoire », mise en œuvre grâce à l'embauche d'une chargée de mission dédiée à la rédaction du dossier. Un travail de longue haleine, quelque peu entravé par la crise sanitaire, qui s'est concrétisé à l'été 2022 par la remise d'un dossier de 200 pages au Ministère de la Culture – DRAC Bretagne.

### **Le label Pays d'art et d'histoire**

Le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » distingue des territoires qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la qualité architecturale et du cadre de vie.

Le label est décerné par la Ministre de la Culture pour une durée de 10 ans selon quatre critères principaux :

- Un réel engagement politique des collectivités candidates à faire de la culture, de l'architecture et du patrimoine un projet local de développement.
- Un périmètre pertinent défini à partir de critères de cohérence historique, géographique, démographique et culturelle ;
- Les moyens mis en œuvre par la collectivité candidate pour assurer la connaissance, la conservation, la protection et la valorisation du paysage, de l'architecture et du patrimoine ainsi que la capacité à respecter dans le temps les engagements liés à l'attribution du label en termes matériel, financier et humain ;
- La déclinaison explicite du projet VPah dans les politiques locales menées par les collectivités candidates.

Le label apporte une vraie plus-value aux territoires en termes de visibilité, d'aide à l'édition de supports de communication et de médiation, mais aussi de conseil et d'expertise de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) en termes de conception de projets de médiation, d'éducation artistique et culturelle ou d'accueil des publics.

Le projet culturel de Lannion-Trégor Communauté

Les différentes instances de concertation mises en œuvre dans le cadre de la candidature de Lannion-Trégor Communauté ont permis de définir un projet axé autour de trois thèmes principaux :

- Patrimoine bâti et paysages : un Pays au patrimoine dense, varié et diffus dans un paysage domestiqué
- Patrimoine culturel immatériel : un Pays où dialoguent littératures orale et écrite, cultures populaire et érudite
- Patrimoine et innovations : un Pays de mutations et d'inventions

Ces thèmes constitueront le récit à partir duquel seront déclinés l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du label : expositions, éditions, actions culturelles auprès des établissements scolaires, visites guidées, etc.

### **Une mise en œuvre opérationnelle dès 2023**

L'obtention du label va se traduire, à très court terme, par la création d'un service du patrimoine au sein de la Direction de la culture et du sport de Lannion-Trégor Communauté. Composé d'un animateur ou d'une animatrice du patrimoine et d'un médiateur ou d'une médiatrice qui seront recrutés courant 2023, le service sera chargé de mettre en œuvre le projet culturel lié au label : conception et réalisation d'expositions, édition de brochures, visites guidées thématiques, interventions en milieu scolaire...

A moyen terme, le label trouvera une incarnation concrète dans un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) qui aura pour écrin l'ancien Palais épiscopal de Tréguier.

Un CIAP est un espace de médiation constitué d'une exposition permanente destinée à donner au public des clés de compréhension de l'histoire et du patrimoine du territoire, d'un espace d'expositions temporaires, d'un lieu de ressource et de documentation et d'un espace de rencontre permettant notamment l'organisation de conférences ou des ateliers pédagogiques pour le jeune public.

L'ensemble de ces engagements va être consigné dans une convention liant Lannion-Trégor Communauté au Ministère de la Culture pour une durée de 10 ans au terme de laquelle la collectivité devra dresser un bilan de ses actions afin d'obtenir le renouvellement du label.

### **CONTACT PRESSE**

Direction de la communication

Tél. 02 96 05 91 37 / mail : [communication@lannion-tregor.com](mailto:communication@lannion-tregor.com)